



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/18

## Partie I

PARIS, le 1<sup>er</sup> février 2012  
Original français

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

## RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

### PARTIE I

#### RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

##### Résumé

La Directrice générale soumet le présent document au Conseil exécutif en application des décisions 174 EX/31, 185 EX/33, 186 EX/17 (I et II), 188 EX/12 ainsi que de la résolution 36 C/108 qui adopte les nouvelles *Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales*. Le Conseil exécutif est saisi pour décision ou information, selon les cas, du reclassement des ONG partenaires de l'UNESCO en vertu des nouvelles Directives.

Conformément aux *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et les institutions similaires*, le Conseil exécutif est informé de l'admission aux relations officielles des nouvelles fondations.

Le présent document est à examiner avec le document 189 EX/NGP/2.

Il n'y a pas d'incidences administratives et financières.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 17.

## INTRODUCTION

1. Dans l'objectif de consolider les liens entre l'UNESCO et les organisations non gouvernementales, le Comité sur les partenaires non gouvernementaux se réunira sous la présidence de l'Égypte lors de la 189<sup>e</sup> session du Conseil exécutif afin d'examiner différentes questions au titre du point intitulé « Relations avec les partenaires non gouvernementaux ».

2. Le Chapitre I de ce document est consacré à l'application des nouvelles Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, et aborde notamment le reclassement des organisations non gouvernementales partenaires de l'UNESCO en deux catégories de partenariats : le partenariat de consultation et le partenariat d'association.

3. Le Chapitre II du document fournit au Conseil exécutif des informations sur les trois fondations admises par la Directrice générale à entretenir des relations officielles avec l'UNESCO depuis la 186<sup>e</sup> session du Conseil exécutif. Le Chapitre III se réfère au nouveau mandat du Comité sur les partenaires non gouvernementaux. Enfin, le Chapitre IV du document fournit des informations sur d'autres aspects de la coopération avec les ONG partenaires.

### I. APPLICATION DES NOUVELLES DIRECTIVES POUR LES ONG PARTENAIRES OFFICIELS DE L'UNESCO

4. Lors de sa 36<sup>e</sup> session, la Conférence générale a adopté par sa résolution 36 C/108 de nouvelles *Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales*. Ces Directives définissent le cadre permettant aux partenariats que l'UNESCO souhaite entretenir avec les ONG de se développer dans de meilleures conditions afin de faire des organisations non gouvernementales des partenaires officiels pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO. Les nouvelles Directives, qui annulent et remplacent les anciennes, prévoient notamment le passage de trois catégories de relations (opérationnelles, formelles de consultation et formelles d'association) à deux catégories de partenariats : le **partenariat de consultation** et le **partenariat d'association**.

5. Conformément à la section XII.1 de ces Directives qui concerne les mesures transitoires, le Conseil exécutif est saisi pour décision ou information, selon les cas, du reclassement des ONG partenaires de l'UNESCO en vertu des nouvelles Directives.

#### A. Organisations non gouvernementales admises au statut d'association

6. Conformément aux sections III et IV.1.B des Directives, le Conseil exécutif, sur recommandation de la Directrice générale, décide de l'admission des ONG partenaires au statut d'association pour une durée de huit ans renouvelable.

7. En vertu de ces sections, la Directrice générale recommande au Conseil exécutif l'admission au statut d'association de 64 ONG partenaires.

8. Parmi les organisations proposées, 22 ONG bénéficiaient déjà de relations formelles d'association dans le cadre des anciennes Directives. D'autre part, la Directrice générale recommande que 42 ONG qui bénéficiaient auparavant de relations formelles de consultation ou de relations officielles opérationnelles soient reclassées au statut d'association. Suite à un travail d'analyse de chaque dossier d'ONG partenaires, et compte tenu de leur étroite collaboration avec l'UNESCO et de l'influence qu'elles exercent dans les domaines d'activités de l'Organisation, la Directrice générale considère en effet que ces 42 ONG répondent aux critères d'admission au statut d'association. Les fiches individuelles de l'ensemble des ONG partenaires proposées au statut d'association figurent dans l'Annexe I du document 189 EX/NGP/2 et sont énumérées ci-dessous :

- Agence universitaire de la francophonie ;
- Amnesty International ;
- Assemblée mondiale de la jeunesse ;
- Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'Éducation de base et des adultes ;
- Association des universités africaines ;
- Association des universités arabes ;
- Association des universités du Commonwealth ;
- Association européenne de l'université ;
- Association interaméricaine de la presse ;
- Association internationale de radiodiffusion ;
- Association internationale des universités ;
- Association mondiale des journaux et des éditeurs de médias d'information ;
- Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires ;
- Caritas Internationalis ;
- Centre Simon Wiesenthal ;
- Club de Rome ;
- Comité de coordination du service volontaire international ;
- Comité pour la protection des journalistes ;
- Congrès juif mondial ;
- Conseil académique du système des Nations Unies ;
- Conseil des organisations internationales des sciences médicales ;
- Conseil international de la musique ;
- Conseil international de la philosophie et des sciences humaines ;
- Conseil international d'éducation des adultes ;
- Conseil international des archives ;
- Conseil international des monuments et des sites ;
- Conseil international des musées ;
- Conseil international des sciences sociales ;
- Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle ;
- Conseil international pour la science ;
- Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport ;
- Conseil latino-américain des sciences sociales ;
- Conseil mondial de l'eau ;
- Conseil scientifique international pour le développement des îles ;
- Fédération africaine des associations de parents d'élèves et étudiants ;
- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques ;
- Fédération internationale des journalistes ;
- Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO ;
- Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies ;
- Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs ;
- Forum des éducatrices africaines ;
- Institut arabe des droits de l'homme ;
- Institut international de la presse ;
- Institut international du théâtre ;
- Internationale de l'éducation ;
- Jeune chambre internationale ;
- Mémorial de la Shoah ;
- Mouvement international ATD Quart Monde ;
- Organisation mondiale du mouvement scout ;
- Pax Romana ;
- Pen international ;
- Reporters sans frontières ;
- Réseau africain de la campagne pour l'éducation pour tous ;

- Réseau européen des centres de formation d'administrateurs culturels ;
- Rotary international ;
- Traditions pour demain ;
- Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique ;
- Union des associations internationales ;
- Union des universités de l'Amérique latine ;
- Union européenne de radio-télévision ;
- Union internationale des architectes ;
- Union internationale des associations et organismes techniques ;
- Union internationale pour la conservation de la nature ;
- Université radiophonique et télévisuelle internationale.

9. Le Conseil exécutif est donc invité à se prononcer sur l'admission au statut d'association d'un total de 64 organisations non gouvernementales partenaires de l'UNESCO.

## **B. Organisations non gouvernementales admises au statut de consultation**

10. Conformément aux sections II et IV.1.A des Directives, la Directrice générale décide de l'établissement du partenariat de consultation et informe le Conseil exécutif une fois par an de l'admission de nouvelles ONG.

11. Le Conseil exécutif est ainsi informé des décisions de la Directrice générale concernant l'admission au statut de consultation de 283 ONG partenaires dont la liste figure dans la Partie II du document 189 EX/NGP/2. Ces organisations bénéficiaient dans le cadre des anciennes Directives de relations formelles de consultation ou de relations officielles opérationnelles.

## **Nouvelles admissions**

12. Le Conseil exécutif est par ailleurs informé que depuis sa 186<sup>e</sup> session, la Directrice générale a décidé d'établir des partenariats de consultation avec 21 nouvelles ONG dont la liste suit et dont les fiches individuelles figurent dans l'Annexe II du document 189 EX/NGP/2 :

- Alliance biblique universelle ;
- Arterial Network ;
- Association Cumulus ;
- Association for International Sport for All ;
- Association internationale des hydrogéologues ;
- Association internationale les amis des musées d'Égypte ;
- Association nationale cultures et traditions ;
- Association of Moving Image Archivists ;
- Centre d'étude et de prospective stratégique ;
- European Athletic Association ;
- Fédération internationale de l'art photographique ;
- Fondation Sozopol ;
- Human Variome Project International Limited ;
- Institut Destrée ;
- Institut des cultures Afro-européennes à Paris ;
- International Society for Chinese Language Teaching ;
- Kuwait Society for the Advancement of Arab Children ;
- Latin American Campaign for the Right to Education ;
- Multi-purpose Women's Cooperative in Qassim ;
- Organisation pour la paix par le sport ;
- Transparence International.

## II. ADMISSION CONCERNANT LES FONDATIONS

13. Conformément aux articles II et V des *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires* adoptées par la Conférence générale lors de sa 26<sup>e</sup> session et amendées lors de ses 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> sessions, la Directrice générale informe le Conseil exécutif de sa décision d'établir des relations officielles avec les fondations et autres institutions similaires pour une période de six ans renouvelable. Le Conseil exécutif est donc invité à prendre note de la décision de la Directrice générale d'établir des relations officielles de coopération avec les trois fondations suivantes :

- Amar International Charitable Foundation ;
- Centre for International Heritage Activities ;
- One Laptop per Child.

14. Les fiches individuelles de ces fondations figurent dans l'Annexe III du document 189 EX/NGP/2.

## III. NOUVEAU MANDAT DU COMITÉ SUR LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

15. Le Conseil exécutif, par sa décision 188 EX/12, a adopté un nouveau mandat pour son Comité sur les partenaires non gouvernementaux. Ce nouveau mandat prévoit d'une part une meilleure définition des débats thématiques du Comité avec ses partenaires pour une plus grande efficacité et la participation de nouveaux acteurs de la société civile aux travaux du Comité, et d'autre part la mise en œuvre des nouvelles Directives dans un esprit d'ouverture, notamment dans les parties du monde où la société civile est isolée ou fragile.

## IV. AUTRES QUESTIONS RELATIVES À LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

16. Le Comité de liaison ONG-UNESCO a organisé une « Journée internationale des ONG » le 5 décembre 2011 au Siège de l'UNESCO sur le thème « Nouvelles Directives : Quelles perspectives pour une coopération renforcée ONG-UNESCO ? ». Face aux 117 représentants d'ONG partenaires participant à l'événement, la Directrice générale a tenu à souligner tout l'attachement qu'elle porte à la coopération entre l'UNESCO et la société civile. M. Bernard Loing, Président du Comité de liaison, et M. Eric Falt, Sous-Directeur général pour les relations extérieures et l'information du public, ont par ailleurs ouvert la réunion. Les discussions ont notamment porté sur les façons d'appliquer et de renforcer le partenariat ONG-UNESCO dans le cadre des nouvelles Directives et sur l'organisation de la prochaine Conférence internationale des ONG qui se tiendra fin 2012. Un représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a par ailleurs présenté le mode de fonctionnement des relations OIF-ONG, un témoignage très apprécié de l'assemblée.

### Décision proposée

17. Après avoir examiné le présent document, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions 174 EX/31, 185 EX/33, 186 EX/17 (I et II), 188 EX/12, ainsi que la résolution 36 C/108,
2. Ayant examiné les documents 189 EX/18 Partie I et 189 EX/NGP/2,

3. Apprécie les efforts que n'a cessé de déployer le Comité sur les partenaires non gouvernementaux pour renforcer la coopération avec les ONG dans les divers domaines de compétence de l'UNESCO aux niveaux international, régional et national ;
4. Prend note des décisions de la Directrice générale concernant l'admission au statut de consultation de 283 organisations non gouvernementales partenaires de l'UNESCO dont la liste figure dans la Partie II du document 189 EX/NGP/2 ;
5. Prend note des décisions de la Directrice générale relatives à l'admission au statut de consultation de 21 nouvelles organisations non gouvernementales dont la liste figure dans la Partie III du document 189 EX/NGP/2 ;
6. Prend note des décisions de la Directrice générale relatives à l'établissement des relations officielles avec trois nouvelles fondations dont la liste figure dans la Partie IV du document 189 EX/NGP/2 ;
7. Décide d'admettre au statut d'association 64 organisations non gouvernementales partenaires de l'UNESCO dont la liste figure dans la Partie I du document 189 EX/NGP/2.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/18

## Partie II

PARIS, le 2 mars 2012  
Original anglais

### Point 18 de l'ordre du jour provisoire

#### **FORUM UNIVERSEL DES CULTURES – NAPLES 2013 : PROJET D'ACCORD-CADRE ENTRE L'UNESCO ET LA FONDAZIONE FORUM DELLE CULTURE DI NAPOLI**

##### **Résumé**

Conformément à la résolution 36 C/45, le présent document inclut le projet d'accord-cadre entre l'UNESCO et la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013 (Italie), concernant l'organisation de la prochaine édition du Forum universel des cultures qui se tiendra à Naples (Italie) en 2013. Le projet d'accord figure en annexe.

Toutes les incidences financières et administratives pour 2012-2013 liées à cette manifestation seront supportées par la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013 (Italie) et par les autorités locales concernées. Cette proposition n'aura aucune incidence budgétaire pour l'UNESCO.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 9.

## I. Contexte

1. Compte tenu du succès des précédentes éditions du Forum universel des cultures (Barcelone (Espagne) 2004, Monterrey (Mexique) 2007 et Valparaiso (Chili) 2010), la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 36<sup>e</sup> session (octobre-novembre 2011), a approuvé dans sa résolution 36 C/45 le principe de la tenue du Forum universel des cultures à Naples (Italie) en 2013, sur la base de la proposition soumise par le Gouvernement italien. La résolution 36 C/45 est libellée comme suit :

« La Conférence générale,

*Ayant examiné* le document 36 C/COM.CLT/DR.2,

*Ayant pris connaissance* de la décision de la ville de Naples d'organiser le Forum universel des cultures – Naples 2013,

*Notant avec satisfaction* la grande importance et le succès du Forum universel des cultures – Barcelone 2004 ainsi que les liens étroits existant entre ses objectifs et ceux de l'UNESCO,

*Notant également* les excellents résultats du Forum Monterrey 2007 et du Forum Valparaiso 2010,

*Notant en outre* que les organisateurs du Forum des cultures – Naples 2013 proposent que l'UNESCO soit leur principal partenaire, et convaincue que cette opération serait particulièrement fructueuse pour atteindre les objectifs communs,

*Notant à cet égard* que les coûts du Forum Naples 2013 seront entièrement pris en charge par les organisateurs et que cette coopération n'aura donc aucune incidence budgétaire pour l'UNESCO,

1. *Approuve* le principe de la tenue du Forum universel des cultures – Naples 2013 ;
2. *Délègue* au Conseil exécutif, à sa 189<sup>e</sup> session, le pouvoir d'approuver un projet d'accord-cadre entre l'UNESCO et la fondation « Forum des cultures » de Naples. »

2. Compte tenu des liens étroits qui existent entre les objectifs du Forum et ceux de l'UNESCO et conformément aux éditions précédentes du Forum, la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013 (Italie) a proposé que l'UNESCO, dans les domaines de sa compétence et de son expertise, soit son principal partenaire pour l'organisation du Forum et soit étroitement associée à cette manifestation.

3. La Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013 a été officiellement créée à Naples en 2009 conformément à la législation italienne. Ses membres fondateurs sont les autorités publiques locales de Naples (région de Campanie, province et municipalité de Naples), avec la participation du Ministère italien des affaires étrangères.

4. Le Forum se tiendra du 10 avril au 21 juillet 2013 dans un vaste périmètre incluant : (i) le Centre historique de Naples inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1997, (ii) le complexe architectural moderne récemment rénové de Mostra d'Oltremare et (iii) la Cité de la science/Città della Scienza. Les biens voisins inscrits sur la Liste du patrimoine mondial que sont le Palais royal du XVIII<sup>e</sup> siècle de Caserta avec le parc, l'aqueduc de Vanvitelli et l'ensemble de San Leucio, ainsi que les Zones archéologiques de Pompéi, Herculaneum et Torre Annunziata, et la Côte amalfitaine qui se trouvent tous à proximité de Naples, seront également associés aux manifestations du Forum.

5. L'édition 2013 du Forum universel des cultures s'inspirera des idéaux et principes de l'UNESCO et aura pour thème principal : « Mémoire du futur : connaître ses racines pour préparer un avenir commun », l'objectif global étant de diffuser au public le plus large possible les principes inscrits dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. En outre, la mer constituera un sous-thème spécifique afin que s'engage une réflexion sur les aspects sociaux, culturels, politiques et économiques des villes côtières et de la culture maritime, en particulier sur les rives de la Méditerranée.

6. Le Forum s'articulera en trois sections principales : (i) des *dialogues*, avec un grand nombre de conférences, débats publics et colloques sur divers sujets en rapport avec les principes de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) et des conventions de l'UNESCO relatives à la culture ; (ii) des *expositions*, avec cinq expositions majeures sur l'archéologie, la Renaissance, les stratifications culturelles, l'art contemporain africain, américain et européen, ainsi que sur le thème « De la guerre à la dignité humaine » ; (iii) des *expressions culturelles* avec un programme complet d'événements consacrés à la musique, au théâtre et à la danse, des représentations libres et des manifestations virtuelles, s'inspirant de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). Une attention particulière sera également portée au renouveau des centres historiques et des complexes urbains ainsi qu'aux politiques d'inclusion (toutes les manifestations qui se dérouleront pendant les 101 jours que durera le Forum seront ouvertes à tous et entièrement gratuites).

7. Les événements qui auront lieu dans le cadre du Forum seront organisés selon les grandes lignes d'un plan d'action qui sera élaboré par la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013, en étroite coopération avec l'UNESCO.

8. Tous les frais afférents à l'organisation du Forum de Naples 2013 seront pris en charge par les autorités locales et il n'y aura aucune incidence budgétaire pour l'UNESCO.

## II. **Projet de décision proposé**

9. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif voudra peut-être adopter un projet de décision libellé comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution 36 C/45,
2. Ayant examiné le document 189 EX/18 Partie II,
3. Considérant la grande importance des précédentes éditions du Forum universel des cultures (Barcelone 2004, Monterrey 2007, et Valparaiso 2010), et rappelant les liens étroits qui existent entre ses objectifs et ceux de l'UNESCO,
4. Approuve l'accord-cadre entre l'UNESCO et la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013, proposé à l'annexe du document 189 EX/18 Partie II ;
5. Autorise la Directrice générale à signer l'accord-cadre en son nom ;
6. Prie la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013 de finaliser dès que possible et en étroite coopération avec l'UNESCO le plan d'action du Forum universel des cultures – Naples 2013.

**ANNEXE**

**PROJET D'ACCORD-CADRE  
CONCERNANT LE FORUM UNIVERSEL DES CULTURES – NAPLES 2013**

ENTRE

l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

ET

la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013, établie à Naples (Italie) en 2009 avec la région de Campanie, la Province de Naples (Provincia di Napoli) et la Municipalité de Naples (Comune di Napoli), et la participation du Ministère italien des affaires étrangères

Notant que le Forum universel des cultures – Naples 2013, initiative du Gouvernement de la région de Campanie (Italie), de la Province de Naples et de la Ville de Naples, avec la participation du Gouvernement italien, vise à faciliter le dialogue entre les peuples, les cultures et les civilisations ainsi qu'à promouvoir les valeurs de la paix et les principes de la diversité culturelle,

Considérant que cette manifestation est de nature à apporter une contribution importante à l'édification d'une culture de la paix, au dialogue entre les peuples, les cultures et les civilisations, ainsi qu'à la promotion des principes énoncés dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle,

Notant en outre que la planification, l'organisation et la réalisation du Forum seront assurées sous la direction de la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013,

Rappelant la résolution 36 C/45 adoptée par la Conférence générale à sa 36<sup>e</sup> session (2011),

Estimant que l'UNESCO, par ses missions, ses activités et les liens qu'elle entretient avec des institutions et des milieux professionnels dans le monde entier, est à même de contribuer de façon décisive au succès du Forum,

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

1. Le présent Accord-cadre a pour but d'instituer un cadre de coopération entre l'UNESCO et la Fondazione Forum Universale delle Culture Napoli 2013 (ci-après dénommée « la Fondation ») pour la préparation, la tenue et le suivi du Forum universel des cultures – Naples 2013 ; il définit les modalités de l'association de l'UNESCO au Forum, dans le cadre des compétences de l'Organisation et des priorités fixées par ses États membres pour ses activités ; il couvre la période de préparation, de déroulement et de suivi du Forum.
2. L'UNESCO et la Fondation s'informent mutuellement de toutes les activités d'intérêt commun que l'une ou l'autre partie pourra entreprendre.
3. Afin de contribuer au rayonnement du Forum, l'UNESCO s'efforce d'assurer une large diffusion de l'information relative aux objectifs et aux activités du Forum et de leur donner le plus grand effet multiplicateur sur le plan international.
4. Les parties veillent à maintenir à l'ensemble des activités entreprises dans le cadre du Forum un caractère distinct de celui d'une exposition internationale, conformément à la Convention de 1928 concernant les expositions internationales, et à ce que lesdites activités respectent dûment les valeurs et principes de l'UNESCO.

5. Les parties peuvent conclure, le cas échéant, des accords particuliers entre elles ou avec d'autres partenaires pour la mise en œuvre d'activités spécifiques liées à la préparation du Forum.

6. Sous réserve des ressources disponibles, l'UNESCO assure les services techniques qui sont de nature à faciliter la réalisation des objectifs du Forum, notamment en mobilisant l'expertise dont elle dispose, en fournissant aux organisateurs l'information appropriée, en facilitant à ces derniers les contacts avec les réseaux professionnels qui sont ses partenaires, et en facilitant la participation des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressées.

7. La Fondation peut être autorisée par écrit par le Directeur général de l'UNESCO à utiliser le nom et le logo de l'UNESCO conformément aux Directives de la Conférence générale relatives à l'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO. Le nom et le logo de l'UNESCO ne sauraient être utilisés d'une manière qui indiquerait ou laisserait entendre que l'UNESCO assume une quelconque responsabilité financière, de gestion ou juridique à l'égard du Forum. Rien dans le présent Accord ne saurait être interprété comme une renonciation aux privilèges et immunités de l'UNESCO.

8. Les dépenses relatives au Forum sont intégralement prises en charge par les organisateurs et la coopération de l'UNESCO n'entraîne pour elle aucune incidence budgétaire, ni aucune responsabilité juridique ou de gestion.

9. Chacune des parties met à la disposition de l'autre les moyens appropriés pour la mise en œuvre du présent Accord.

10. La Fondation soumet à l'UNESCO un rapport final sur les activités menées dans le cadre du présent Accord.

11. Le présent Accord entrera en vigueur dès qu'il aura été signé par les deux parties ; il pourra ensuite être modifié d'un commun accord. Il viendra à expiration un an après la clôture du Forum, sauf s'il est résilié avant. Chaque partie a le droit de résilier le présent Accord, par simple notification écrite en cas de manquement de l'autre partie ou pour des faits qui pourraient menacer la réputation de l'UNESCO.

Pour la Fondation :

Pour l'UNESCO :

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom)

\_\_\_\_\_  
(Nom)

\_\_\_\_\_  
(Fonction)

\_\_\_\_\_  
(Fonction)

\_\_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Date)



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/18

## Partie III

PARIS, le 1<sup>er</sup> février 2012  
Original anglais/français

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

### RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

#### PARTIE III

#### INVITATIONS À LA RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION DE L'UNESCO DE 1970 CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE POUR INTERDIRE ET EMPÊCHER L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ILLICITES DES BIENS CULTURELS

##### Résumé

Conformément aux dispositions pertinentes du Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'UNESCO, la Directrice générale a soumis au Conseil exécutif à sa 187<sup>e</sup> session des propositions quant aux invitations à la Réunion des États parties à la Convention de l'UNESCO de 1970 (réunion intergouvernementale de catégorie II) concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, qui se tiendra au Siège de l'UNESCO les 20 et 21 juin 2012.

En application de la décision 187 EX/43, le Secrétariat soumet au Conseil exécutif, pour approbation, une liste d'invitations qu'elle juge utile d'adresser.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 4.

## I. INTRODUCTION

1. Conformément à la décision 187 EX/43, relative aux « invitations à la Réunion des États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels », il a été décidé que des invitations à participer seront adressées à toutes les parties à la Convention. Les États membres et Membres associés non parties à la Convention, les entités et organisations des Nations Unies avec ou sans accord de représentation réciproque avec l'UNESCO ainsi que les autres organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales pourront également envoyer des observateurs.

2. Par ailleurs, la décision 187 EX/43 a également autorisé la Directrice générale à adresser toutes autres invitations qu'elle pourrait juger utiles aux travaux de la Réunion des États parties, sous réserve de l'approbation du Conseil exécutif à sa 189<sup>e</sup> session.

3. En application de cette décision, la Directrice générale soumet à l'accord du Conseil exécutif la liste présentée en annexe d'universités, centres de recherches, institutions, organisations professionnelles et du marché de l'art, ainsi que d'experts individuels qu'elle propose d'inviter à titre d'observateurs à la Réunion. La Directrice générale précise que cette liste a été établie sur la base, d'une part, des contacts réguliers que le Secrétariat entretient dans le cadre de la mise en œuvre des activités de lutte contre le trafic illicite de biens culturels et, d'autre part, des listes de participants dressées lors du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1970 (mars 2011) et des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> sessions du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

### Projet de décision proposé

4. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant l'annonce faite par la Directrice générale lors de la 186<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en mai 2011 de convoquer une réunion des États parties à la Convention de 1970 afin d'en passer en revue les mécanismes et l'application et de lui donner une nouvelle impulsion pour mieux lutter contre le trafic illicite de biens culturels,
2. Rappelant la décision 187 EX/43,
3. Ayant examiné le document 189 EX/18 Partie III,
4. Approuve la liste des invitations présentées par la Directrice générale et qu'elle juge utiles aux travaux de la Réunion des États parties à la Convention de 1970, telle qu'elle figure en annexe au présent document.

## ANNEXE

*établie sur base de la liste des participants aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> sessions  
du Comité «Retour-Restitution » et au 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1970*

### 1. Universités et centres de recherches

ARMBRUESTER Christian (M.)	Professeur, Freie Universität Berlin (Allemagne)
BEAUVAIS Pascal (M.)	Professeur, Université Paris Ouest
CHEDOUKI Jihane (Mlle)	Chargée d'étude, CECOJI-CNRS (France)
CLERBOIS Sébastien (M.)	Professeur assistant, Université libre de Bruxelles (Belgique)
COPPEY Odile (Mme)	Conseiller du directeur, École du patrimoine africain
CORNU	Directeur de recherches, CECOJI-CNRS (France)
DE MARET Pierre (M.)	Pro-Recteur, Centre d'anthropologie culturelle, Université libre de Bruxelles (Belgique)
DJOKIC Djordje (M.)	Conseiller juridique et chercheur, Université de Bordeaux IV
ESSIÉ ESSIÉ Maurice (M.)	Assistant-Institut supérieur du Sahel, Département des beaux arts et science du patrimoine, Université de Maroua
FORTIS Elisabeth (Mme)	Professeur, Université Paris Ouest Nanterre, UFR Droit
FRIGO Malio (M.)	CECOJI-CNRS (Italie), Professeur de droit international, Université de Milan
FROMAGEAU Jérôme (M.)	Doyen de la Faculté Jean Monnet, Université Paris-Sud
HAUSER-SCHAEUBLIN Brigitta (Mme)	Professeure d'anthropologie, Université de Göttingen, Groupe de recherche sur la propriété culturelle, Suisse
KUHN Christina (Mme)	Chargée d'enseignement en histoire ancienne, Université d'Oxford, Lady Margaret Hall (Royaume-Uni)
MAGET-DOMINICE, Antoinette (Mlle)	Chargée d'étude, CECOJI-CNRS (France)
MAINETTI Vittorio (M.)	Adjoint scientifique – Responsable des relations internationales Université de Genève (Suisse)
MASSY Laurence (Mme)	Université de Liège (Belgique)
NÉGRI Vincent (M.)	Chercheur, CECOJI-CNRS (France)
PULHAN Gül (Mlle)	Professeur assistant en archéologie, Université Koç, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, Istanbul (Turquie)
RENOLD Marc-André (M.)	Professeur, Université de Genève (Suisse)
VIGNERON Sophie (Mme)	Docteur, Maître de conférences, Université du Kent, Kent Law School (Royaume-Uni)
WALLAERT Catherine (Mme)	Ingénieure de recherche, CECOJI-CNRS (France)
ZIVIE Alain (M.)	Directeur de recherche au CNRS Directeur de la Mission archéologique française du Bubasteion à Saqqara (Égypte)

### 2. Experts nationaux

DIAKITE PRATS Nakhana (Mme)	Conseiller artistique
DING James (M.)	Expert, Comité d'experts sur la propriété publique du patrimoine culturel (Chine)
FERRI Paolo (M.)	Ex-procureur de la République italienne et expert juridique international en matière de biens culturels
FRAOUA Ridha (M.)	Docteur en droit, expert en droit du patrimoine culturel (Tunisie – Suisse)
GERSTENBLITH Patty (Mme)	Chercheur et professeur en droit distingué, De Paul University, États-Unis
HERSHKOVITCH Corinne (Mme)	Avocat à la cour (France)
KUHN Annika (M.)	Boursier, Mercator Kolleg en droit international (Allemagne)
NEUER Jean-Jacques (M.)	Avocat, Cabinet Neuer (France)
PROTT Lyndel V. (Mme)	Professeur honoraire, University of Queensland (Australie)
VALDÉS ROMA Antonio (M.)	Procureur, expert en coopération internationale et criminalité contre le patrimoine culturel (Espagne)
VERGILINO Brigitte (Mme)	Avocate (France)
ZAKI Gihane (Mme)	Directeur général, Nubia Fund (Égypte)

### 3. Marché de l'art

BERTHIER Elodie (Mlle)	Juriste, Sotheby's - France
BOURCIER Anne-Charlotte (Mlle)	Juriste, Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
CHEVALIER Dominique (M.)	Secrétaire général, Syndicat national des antiquaires
CORMERY Lise (Mme)	Docteur, Gie Art et Communication & CINOA
DE MARGERIE Aude (Mme)	Juriste, Sotheby's
HEATON Mathilde (Mme)	Conseiller associé, Legal & Risk, Christie's, Londres
IBANEZ Stéphanie (Mme)	Avocat-conseil, Christie's, Paris
LEVINE Jane (Mme)	Directeur international de la conformité, Vice-Présidente principale, Sotheby's
MARINELLO Christopher (M.)	Directeur exécutif du Conseil général, The Art Loss Register
ORLOWSKI Nicolas (M.)	Direction, Artcurial (France)
OENAT Jean-Pierre (M.)	Président, Syndicat national des maisons de vente (France)
PATON Matthew (M.)	Directeur des relations publiques, Christie's, Londres
TAUGOURDEAU Pierre (M.)	Secrétaire général adjoint, Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (France)
WILSON Martin (M.)	Conseiller général, Art Business Emera, Christie's, Londres

### 4. Musées

COIFFIER Christian (M.)	Responsable des collections Océanie, Musée du quai Branly
GUÉTIN Christine (Mme)	Responsable des relations internationales, Musée du quai Branly
MAKRADA MAINA Manga (M.)	Coordinateur, Réseau des professionnels du patrimoine africain (REPPAF)
MARTIN Stéphane	Président, Musée du quai Branly (France)
MACGREGOR Neil (M.)	Directeur, The British Museum (Royaume-Uni)
PANTERMALIS Demetrios (M.)	Président du Musée de l'Acropole (Grèce)
SIDIBÉ Samuel (M.)	Directeur du Musée national du Mali

### 5. Associations de protection du patrimoine et Fondations

ANDRIEU Claudia (Mme)	Responsable juridique, Picasso Administration
DESFORGES Jean-David (M.)	Président, Halte au pillage du patrimoine archéologique et historique - HAPPAH
LOOZ-CORSWAREM (de) Rodolphe (Comte)	Président, Association des demeures historique européennes
PROUST Alexandra (Mlle)	Juriste/conseiller en gestion de monuments historiques, La Demeure Historique
PONSOLLE des PORTES Elisabeth (Mme)	Déléguée générale, Comité Colbert
RUFIN Maurice (M.)	Secrétaire général, Fondation Alberto & Annette Giacometti
SANDOZ Valérie (Mme)	Secrétaire générale, Comité Colbert
TOBELEM Jean-Michel (M.)	Option Culture
TOUSSAINT Philippe (M.)	Président, Association VMF Patrimoine Historique

### 6. Presse

DARMONT Robert (M.)	Média France
DE SAINT PERIER Laurent (M.)	Jeune Afrique
FEUILLET Jean Pierre (M.)	Strasambition 2005
FEUERSTEIN Lionel (M.)	Journaliste TV, France 2
GANLEY Elaine (Mme)	Journaliste, Press Associated Press
ISMAN, Fabio (M.)	Journaliste, écrivain
LACLAUSTRA Laure (Mlle)	Rédactrice Artclair/Journal des arts
PELAEZ CASAL Demetrio (Mme)	Journaliste
PIETROSTEFANI Elisabetta (Mme)	Journaliste pigiste
SCHOFIELD SEZGIN Catherine (Mme)	Rédactrice en chef du blog sur la criminalité artistique de l'ARCA Association pour la recherche en criminalité artistique



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/18

## Partie III Add.

PARIS, le 24 février 2012  
Original français

### Point 18 de l'ordre du jour provisoire

## RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

### PARTIE III

#### INVITATIONS À LA RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION DE L'UNESCO DE 1970 CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE POUR INTERDIRE ET EMPÊCHER L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ILLICITES DES BIENS CULTURELS

#### ADDENDUM

#### Résumé

Ce document complète et précise l'annexe figurant au document  
189 EX/18 Partie III.

1. En complément de la liste des invitations présentée en annexe du document 189 EX/18 Partie III, l'Allemagne propose d'ajouter les noms suivants d'experts invités à titre personnel :

- M. Angel de la Guardia Cueto
- Prof. Dr Fless
- Dr Amira Idan
- Mme Sylvie Karsfeld
- M. Bahaa Mayah
- Prof. Dr hc Hermann Parzinger
- Lord Andrew Colin Renfrew
- Dr Margarete van Ess
- Dr Matthias Weller.

2. Le Secrétariat propose également au Conseil exécutif d'ajouter les noms suivants d'experts invités à titre personnel :

- Prof. F. Francioni, Université de Florence
- Prof. P. J. O'Keefe, Université de Queensland.

3. Le Secrétariat souhaiterait attirer l'attention du Conseil exécutif sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire sur cette liste les participants qui sont déjà prévus dans les catégories mentionnées par la décision 187 EX/43 dans son paragraphe 4 (a) à (d).



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/18

## Partie III Corr.

PARIS, le 29 février 2012  
Original français

### Point 18 de l'ordre du jour provisoire

## RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

### PARTIE III

#### INVITATIONS À LA RÉUNION DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION DE L'UNESCO DE 1970 CONCERNANT LES MESURES À PRENDRE POUR INTERDIRE ET EMPÊCHER L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ILLICITES DES BIENS CULTURELS

#### CORRIGENDUM

Le projet de décision proposé au Conseil exécutif dans le quatrième paragraphe du document 189 EX/18 Partie III doit se lire comme suit :

#### Projet de décision proposé

4. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant l'annonce faite par la Directrice générale lors de la 186<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en mai 2011 de convoquer une réunion des États parties à la Convention de 1970 afin d'en passer en revue les mécanismes et l'application et de lui donner une nouvelle impulsion pour mieux lutter contre le trafic illicite de biens culturels,
2. Rappelant la décision 187 EX/43,
3. Ayant examiné le document 189 EX/18 Partie III et son addendum,
4. Prend note de la liste des invitations présentées par la Directrice générale et qu'elle juge utiles aux travaux de la réunion des États parties à la Convention de 1970, telle qu'elle figure dans son état actuel en annexe du présent document ;
5. Reconnaît la nécessité pour les États membres de disposer d'un délai suffisant pour proposer des participants additionnels aux catégories présentes à l'annexe du document 189 EX/18 Partie III (et qui ne seraient pas déjà invités au titre du quatrième paragraphe (points (a) à (d)) de la décision 43 de la 187<sup>e</sup> session du Conseil exécutif) afin que ladite liste reflète une répartition géographique aussi équitable que possible ;

6. Invite les États membres à transmettre ces informations au Secrétariat avant le 15 mai 2012 ;
7. Invite les États parties à la Convention de 1970 lors de leur réunion (juin 2012) à examiner et à approuver la liste finale des observateurs.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/18

## Partie IV

PARIS, le 17 février 2012  
Original anglais

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

## RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

### PARTIE IV

### INVITATIONS À LA CINQUIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT (MINEPS V)

#### Résumé

En application d'une recommandation du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) à la Directrice générale, lui demandant de préparer l'organisation de la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) en 2013 et en application de l'article 21 du « Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'UNESCO », la Directrice générale soumet au Conseil exécutif une proposition de liste d'invités à cette réunion de catégorie II.

**Implications financières :** MINEPS V sera entièrement financée par des ressources extrabudgétaires.

Décision proposée : paragraphe 12.

## CONTEXTE

1. La première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS) s'est tenue en 1976 au Siège de l'UNESCO. Il s'agissait de faciliter les échanges intellectuels et techniques dans le domaine de l'éducation physique et du sport et de mettre en place un mécanisme institutionnel permettant de définir une stratégie internationale cohérente en la matière. La Conférence s'adresse en conséquence aux gouvernements, aux organisations du système des Nations Unies et au mouvement sportif. Par la suite, trois MINEPS ont été organisées par l'UNESCO, respectivement à Moscou (Fédération de Russie) en 1988, à Punta del Este (Uruguay) en 1999 et à Athènes (Grèce) en 2004.

2. Les recommandations en découlant ont contribué à une prise de conscience au niveau international de l'importance des dimensions éducatives, culturelles et sociales de l'éducation physique et du sport. La MINEPS a largement contribué au dialogue international sur la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces dans le domaine du sport et de l'éducation physique et à la création d'une plate-forme commune à cette fin. La MINEPS a ainsi joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'historique Charte internationale de l'éducation physique et du sport (1978). Cet instrument normatif, auquel a été ajouté en 1991 l'article 7 appelant à la protection des valeurs éthiques et morales, reste la pierre angulaire de la coopération internationale dans le domaine du sport et de l'éducation physique, faisant de sa pratique un droit fondamental pour tous. La création du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) a résulté d'une autre recommandation de la MINEPS I. Ce comité a été créé en 1978 dans le but de promouvoir la coopération internationale, d'inspirer l'action gouvernementale dans le domaine de l'éducation physique et du sport et de constituer un mécanisme institutionnel garantissant la mise en œuvre des recommandations de la MINEPS. Les autres résultats majeurs de la Conférence incluent la création du Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport (FIDEPS), l'approbation politique du Programme d'action de Berlin adopté lors du Sommet mondial de l'éducation physique, et la création d'un Observatoire pour les femmes, le sport et l'éducation physique en tant que centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO<sup>1</sup>. La MINEPS IV a été un précieux forum pour la négociation de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005).

## MINEPS V

3. Lors de sa réunion plénière de juin 2011, le CIGEPE a recommandé à la Directrice générale de l'UNESCO de préparer l'organisation de la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS V) en 2013<sup>2</sup>. Le CIGEPE a souligné l'opportunité de cette proposition, compte tenu du délai écoulé depuis la dernière Conférence (MINEPS IV, tenue à Athènes en 2004), de la tendance mondiale au déclin de l'enseignement de l'éducation physique et de l'apparition de nouveaux défis, tels que la gestion d'événements sportifs internationaux majeurs et la corruption, tant sur le terrain qu'en dehors. La MINEPS V a pour objectif global de dresser le bilan des évolutions intervenues au plan international dans le domaine de l'éducation physique et du sport et de formuler des stratégies conformes aux principes de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, de la Charte olympique et d'autres instruments internationaux. En outre, il est primordial de fixer un ordre du jour portant sur des actions concrètes à mettre en œuvre par l'UNESCO et ses États membres dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme. En conséquence, le CIGEPE a proposé que la Conférence soit axée sur les trois domaines thématiques suivants : (1) *Le sport, un droit fondamental pour tous* (dans le contexte de l'application de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport) ; (2) *Promouvoir l'investissement dans les programmes de sport et d'éducation physique* ; et (3) *Préserver l'intégrité du sport*.

<sup>1</sup> Ce centre n'est pas encore opérationnel.

<sup>2</sup> Rapport du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPE) 2010-2011 (36 C/REP/18).

4. La Directrice générale a lancé en juin 2011 la procédure d'appel d'offres pour MINEPS V, en vue de désigner un pays hôte qui couvrira tous les frais, notamment pour l'interprétariat pendant la durée de la Conférence, le financement ou le détachement d'un ou plusieurs postes au Siège de l'UNESCO pour aider à régler tous les aspects logistiques, ainsi que les frais de voyage aller-retour et de logement du Secrétariat de l'UNESCO. À la date de clôture de la réception des candidatures, un État membre (l'Allemagne) avait soumis une proposition complète. Tandis que le Secrétariat étudie la possibilité d'organiser la Conférence dans le respect des critères fixés par l'UNESCO, la Directrice générale soumet à la 189<sup>e</sup> session du Conseil exécutif une proposition de liste d'invités, parmi lesquels les principaux participants représenteront leurs gouvernements respectifs, conformément à l'article 21 du règlement de l'UNESCO régissant les réunions de catégorie II.

5. Un rapport présentant les conclusions détaillées de l'étude de faisabilité, la décision de la Directrice générale et les préparatifs entrepris pour la Conférence sera ultérieurement soumis, pour information, à la 190<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

## **PARTICIPANTS**

### **(a) États membres et Membres associés (article 21 (1) du Règlement)**

6. La Directrice générale propose que tous les États membres et Membres associés de l'UNESCO soient invités à participer, avec droit de vote, à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport.

### **(b) États non membres (article 21 (3) du Règlement)**

7. La Directrice générale propose que les États non membres de l'UNESCO, mais membres d'une ou de plusieurs organisations du système des Nations Unies soient invités à envoyer des observateurs à la réunion. Au moment de la rédaction du présent document, la liste de ces États comprend le Saint-Siège et le Liechtenstein. Par ailleurs, il appartient au Conseil exécutif de se prononcer sur l'invitation, en qualité d'observateurs, d'États qui pourraient devenir membres de l'une des organisations du système des Nations Unies avant l'ouverture de la Conférence.

### **(c) Organisations internationales (articles 21 (4) et (5) du Règlement)**

8. La Directrice générale rappelle qu'en vertu de l'article 21 (4) du Règlement, les organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord de représentation réciproque peuvent envoyer des représentants à la Conférence. La liste de ces organisations figure au paragraphe 1 de l'annexe du présent document.

9. Aux termes de l'article 21 (5) du Règlement, la Directrice générale propose que les organisations figurant sur les listes des paragraphes 2 à 5 de l'annexe soient invitées à envoyer des observateurs à la Conférence.

### **(d) Institutions et fondations**

10. La Directrice générale propose que les institutions et fondations figurant sur la liste du paragraphe 6 de l'annexe soient invitées à envoyer des observateurs.

### **(e) Autres organisations internationales**

11. La Directrice générale propose que les organisations internationales figurant sur la liste du paragraphe 7 de l'annexe soient invitées à envoyer des observateurs.

## DÉCISION PROPOSÉE

12. Si le Conseil exécutif approuve la proposition de liste d'invitations soumis par la Directrice générale, il souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les recommandations de la session plénière 2011 du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS),
2. Ayant examiné les propositions de la Directrice générale concernant les invitations à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport,
3. Décide :
  - (a) que les invitations à participer, avec droit de vote, à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport seront adressées à tous les États membres et Membres associés de l'UNESCO ;
  - (b) que les invitations à envoyer des observateurs à la cinquième Conférence internationale des ministres et des hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport seront adressées à tous les États mentionnés au paragraphe 7 du document 189 EX/18 Partie IV ;
  - (c) que des invitations à envoyer des représentants à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport seront adressées aux organisations du système des Nations Unies mentionnées aux paragraphes 1 et 2 de l'annexe du document 189 EX/18 Partie IV ;
  - (d) que des invitations à envoyer des observateurs à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport seront adressées aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dont la liste figure aux paragraphes 3 à 5 de l'annexe du document 189 EX/18 Partie IV ;
  - (e) que des invitations à envoyer des observateurs à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport seront adressées aux institutions et fondations mentionnées au paragraphe 6 de l'annexe du document 189 EX/18 Partie IV ;
  - (f) que des invitations à envoyer des observateurs à la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport seront adressées aux organisations internationales dont la liste figure au paragraphe 7 de l'annexe du document 189 EX/18 Partie IV ;
4. Autorise la Directrice générale à envoyer toute autre invitation qu'elle pourrait juger utile aux travaux de la cinquième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, en informant le Conseil exécutif.

## ANNEXE

### LISTE DES ORGANISATIONS QUI SERONT INFORMÉES ET INVITÉES À ENVOYER DES REPRÉSENTANTS À LA CINQUIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT (MINEPS V)

#### 1. Organisation des Nations Unies

Organismes des Nations Unies  
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies  
Commission économique pour l'Europe (CEE) des Nations Unies  
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)  
des Nations Unies  
Organisation des Nations Unies  
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)  
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) des Nations Unies  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)  
Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement  
et de la paix (UNOSDP)  
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement  
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)  
Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)  
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)  
Université des Nations Unies (UNU)  
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation  
de la femme (ONU-Femmes)  
Programme alimentaire mondial (PAM)  
Institutions spécialisées  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)  
Organisation internationale du Travail (OIT)  
Union internationale des télécommunications (UIT)  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)  
Organisation mondiale de la Santé (OMS)  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)  
Organisation mondiale du tourisme (OMT)

#### 2. Organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO n'a pas conclu d'accord prévoyant une représentation réciproque

Fonds monétaire international (FMI)  
Banque mondiale (BIRD)  
Organisation mondiale du commerce (OMC)

#### 3. Autres organisations intergouvernementales

Académie africaine des langues  
Bureau africain des sciences de l'éducation  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social

Banque africaine de développement  
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)  
Union africaine (UA)  
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Afro-Asian Rural Development Organization  
Agence de la Francophonie  
Communauté andine  
Organisation arabe pour le développement administratif  
Banque arabe pour le développement économique en Afrique  
Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe  
Fédération arabe pour l'enseignement technique  
Fonds arabe pour le développement économique et social  
Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies  
Centre du patrimoine populaire des pays arabes du Golfe  
Centre d'information et de documentation des États du Golfe arabe  
Organisation arabe du travail  
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences  
Union du Maghreb arabe  
Union de radiodiffusion des États arabes  
Union arabe des télécommunications  
Organisation consultative juridique afro-asiatique  
Banque asiatique de développement  
Coopération économique Asie-Pacifique  
Association des États de la Caraïbe  
Association des nations de l'Asie du Sud-Est  
Secrétariat de la Communauté des Caraïbes  
Conseil des Caraïbes pour la science et la technologie  
Banque de développement des Caraïbes  
Union douanière et économique de l'Afrique centrale  
Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale  
Banque centraméricaine d'intégration économique  
Coordination éducative et culturelle centraméricaine  
Système d'intégration de l'Amérique centrale  
Plan de Colombo pour la coopération économique et sociale en Asie et dans le Pacifique  
Commission des communautés européennes  
Commission sur la science et la technologie pour un développement durable dans le Sud  
Marché commun de l'Afrique orientale et australe  
Communauté d'États indépendants  
Commonwealth of Learning  
Secrétariat du Commonwealth  
Communauté des pays de langue portugaise  
Communauté des États sahélo-sahariens  
Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage  
Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française  
Conseil de coopération des États arabes du Golfe  
Conseil de l'unité économique arabe  
Conseil de l'Europe  
Conseil des États de la mer Baltique  
Communauté d'Afrique de l'Est  
Communauté économique des États de l'Afrique centrale  
Communauté économique des pays des Grands Lacs  
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest  
Organisation de coopération économique  
Communauté économique eurasiennne  
Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Commission européenne  
Secrétariat exécutif de la Convention Andrés Bello  
Fédération des conseils arabes de la recherche scientifique  
Centre d'information et de documentation des États du Golfe arabe  
Secrétariat général ibéro-américain  
Commission de l'océan Indien  
Institut panafricain des sciences de l'éducation pour le développement  
Institut interaméricain de l'enfant  
Commission interaméricaine des femmes  
Banque interaméricaine de développement  
Autorité intergouvernementale pour le développement  
Centre international des civilisations bantu  
Centre international de promotion des entreprises  
Comité international de la Croix-Rouge  
Banque islamique de développement  
Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture  
Fondation intergouvernementale pour la coopération dans l'éducation, la science et la culture  
Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale  
Institut italo-latino-américain  
Organisation internationale de la Francophonie  
Organisation internationale pour les migrations  
Organisation des radiodiffusions des États islamiques  
Société intergouvernementale de télévision et radio  
Organisation internationale des télécommunications par satellites  
Administration conjointe de la culture et des arts turcs  
Système économique latino-américain  
Organisation latino-américaine d'énergie  
Faculté latino-américaine des sciences sociales  
Institut latino-américain de communication éducative  
Parlement latino-américain  
Centre latino-américain de physique  
Union latine  
Ligue des États arabes  
Conseil nordique  
Fonds de l'OPEP pour le développement international  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Organisation des États américains  
Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole  
Organisation des États des Caraïbes orientales  
Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture  
Organisation de la coopération islamique  
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique  
Programme régional océanien de l'environnement  
Union panafricaine des télécommunications  
Organisation panaméricaine de la santé  
Commission permanente du Pacifique Sud  
Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel  
Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale  
Conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation des adultes en Afrique  
Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale  
Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique  
Communauté de développement de l'Afrique australe

Conseil supérieur du sport en Afrique  
Université pour la Paix  
Université du Pacifique Sud  
Union économique et monétaire ouest-africaine  
Organisation mondiale du tourisme

**4. Organisations internationales non gouvernementales partenaires officielles de l'UNESCO**

Academia Europaea  
Conseil universitaire pour le Système des Nations Unies  
Academy for Educational Development  
Association africaine pour l'hygiène, l'éducation physique, la récréation, le sport et la danse  
Club d'Afrique (Organisation internationale de culture et de développement)  
Communauté africaine de culture  
Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques  
Agence universitaire de la Francophonie  
Union panafricaine des étudiants  
Amnesty International  
Conseil arabe de l'enfance et du développement  
Institut arabe des droits de l'homme  
Union des avocats arabes  
Organisation arabe des droits de l'homme  
Art Education for the Blind/Beyond Sight Network  
Asian Media Information and Communication Centre  
Bureau d'éducation des adultes pour l'Asie et le Pacifique Sud  
Association de l'Asie et du Pacifique Sud pour l'Éducation de base et des adultes  
Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique  
Asian Media Information and Communication Centre  
Assistance à l'intégration des enfants démobilisés  
Union mondiale des femmes rurales  
Association pour la promotion de la diffusion internationale de la presse  
Association francophone d'amitié et de liaison  
Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires  
Association des universités africaines  
Association des universités arabes  
Association des conseils asiatiques pour la recherche en sciences sociales  
Association des universités du Commonwealth  
Association des journalistes européens  
Association des sociétés de coopération interbalkanique des femmes  
Association des établissements d'enseignement supérieur d'Asie du Sud-Est  
B'nai B'rith International  
Centre canadien d'études et de coopération internationale  
Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement  
Caritas Internationalis  
Office international de l'enseignement catholique  
Association pour les échanges éducatifs internationaux de Chine  
CIVS International  
Club de Rome  
Commission des églises pour les affaires internationales (du Conseil œcuménique des églises)  
Comité pour la protection des journalistes  
Communauté des universités méditerranéennes  
Conseil de la Jeunesse Pluriculturelle - International  
Conseil consultatif d'organisations juives

Comité de coordination du service volontaire international  
Conseil des organisations internationales des sciences médicales  
Défense des enfants International  
Innovations et réseaux pour le développement  
Dhaka Ahsania Mission  
Organisation mondiale des personnes handicapées  
Docomomo International  
Dyslexia International – Sharing Expertise  
Internationale de l'éducation  
Europa Nostra  
Académie européenne des sciences, des arts et des lettres  
Association européenne pour l'éducation des adultes  
Association européenne d'athlétisme  
Union européenne de radio-télévision  
European College of Sport Science  
Conseil européen de recherches sociales sur l'Amérique latine  
Réseau culturel européen de coopération au développement  
Association européenne de dyslexie  
Fédération européenne de psychologie des sports et des activités corporelles  
Forum européen de l'orientation académique  
Réseau européen de centres de formation d'administrateurs culturels  
Union des étudiants d'Europe  
Association européenne de l'université  
Centre européen universitaire pour la recherche en matière de paix  
Forum européen de la jeunesse  
Fédération africaine des associations de parents d'élèves et étudiants  
Fédération internationale des organisations de voyages pour la jeunesse  
Forum des éducatrices africaines  
Association des États généraux des étudiants de l'Europe  
Friendship Ambassadors Foundation  
Fédération générale des femmes arabes  
Alliance mondiale pour l'éducation LGBT  
HOPE 87 (Centaines de projets originaux pour l'emploi)  
Organisation de la télévision ibéro-américaine  
Conseil international pour la science  
Inclusion International – Ligue internationale des associations pour les personnes  
handicapées mentales  
Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique  
Institut international d'études administratives de Montréal  
Institut des affaires culturelles International  
Organisation universitaire interaméricaine  
Association interaméricaine de la presse  
Association internationale de publicité  
Alliance internationale des femmes  
Fédération internationale d'athlétisme amateur  
Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle  
Association internationale pour l'évaluation éducative  
Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication  
Association internationale des étudiants en science politique  
Association internationale pour les équipements de sport et de loisirs  
Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire  
Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition  
d'une expérience technique  
Association internationale des académies des sciences  
Association internationale des arts plastiques

Association internationale de radiodiffusion  
Association internationale des charités  
Association internationale des juristes démocrates  
Association internationale des Lions Clubs  
International Association of Physical Education and Sport for Girls and Women  
International Association of Sport Kinetics  
Association internationale des universités  
Association internationale des recteurs d'universités  
Association internationale des professeurs et maîtres de conférences des universités  
Organisation du baccalauréat international  
Bureau international du tourisme social  
Centre catholique international de coopération avec l'UNESCO  
Bureau international catholique de l'enfance  
Association catholique internationale de services pour la jeunesse féminine  
Union catholique internationale de la presse  
Comité international de pédagogie du sport  
ICVolontaires  
International Coordination Council of Educational Institutions Alumni  
Conseil international d'éducation des adultes  
Conseil international pour l'éducation des déficients visuels  
Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle  
Conseil international pour l'hygiène, l'éducation physique, la récréation, le sport et la danse  
Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance  
Conseil international de la philosophie et des sciences humaines  
International Council for Physical Activity and Fitness Research  
Conseil international pour la science  
Fédération internationale des associations de professeurs de sciences  
Conseil international des radios-télévisions d'expression française  
Conseil international des femmes juives  
Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels  
Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS)  
Conseil international des femmes  
Conseil international de la préparation à l'enseignement  
Conseil international de l'action sociale  
Échange international culturel de jeunesse  
Conseil international de la danse  
Comité international pour le Fair-Play  
Fédération internationale des ligues des droits de l'homme  
Fédération internationale pour l'éducation des parents  
International Federation of Adapted Physical Activity  
Fédération internationale des luttes associées  
Fédération internationale de football association  
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales  
Fédération internationale des universités catholiques  
Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle  
Fédération internationale des instituts de l'Europe du Centre-Est  
Fédération internationale des archives du film  
Fédération internationale des journalistes  
Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques  
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction  
Fédération internationale de la presse périodique  
Fédération internationale des archives de télévision  
Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active  
Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs  
Mouvement international de la réconciliation  
Union internationale humaniste et laïque  
Institut international de la paix  
Institut international de droit humanitaire  
Observatoire international de justice juvénile  
Confédération sportive internationale du travail  
Conseil international du sport militaire  
Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique  
Réseau international pour la diversité culturelle  
Réseau international des organismes d'assurance de la qualité  
dans l'enseignement supérieur  
Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement  
Comité international des arts et traditions populaires  
Association internationale de recherche consacrée à la paix  
Comité international Pierre de Coubertin  
Fédération internationale pour le planning familial  
Association internationale de police  
Institut international de la presse  
Comité international des télécommunications de presse  
Association internationale des relations publiques  
Conférence internationale des télévisions de service public  
Union internationale des éditeurs  
Université radiophonique et télévisuelle internationale  
Groupe international de recherche de la biochimie de l'exercice  
Conseil scientifique international pour le développement des îles  
Systèmes d'information et de documentation sur les droits de l'homme – International  
Conseil international des sciences sociales  
International Society for Comparative Physical Education and Sport  
Société internationale pour l'éducation artistique  
International Society for the Advancement of Kinanthropometry  
Société internationale d'histoire de l'éducation physique et du sport  
Association internationale des urbanistes  
Association internationale de la sociologie du sport  
Association internationale de la presse sportive  
Institut international de statistique  
Confédération syndicale internationale  
Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé  
Union internationale des étudiants  
Union internationale des associations et organismes techniques  
International Weightlifting Federation  
International Yoga Sport Federation  
Jeunesse étudiante catholique internationale  
Jeunesse ouvrière chrétienne internationale  
Fédération internationale des auberges de jeunesse  
Internet Society  
Internews International  
Institut international Jacques Maritain  
Jeune chambre internationale  
Association latino-américaine pour les droits de l'homme  
Association latino-américaine d'éducation radiophonique  
Organisation continentale latino-américaine et caribéenne des étudiants  
Fédération latino-américaine de facultés de communications sociales  
Conseil latino-américain de sciences sociales

MEDIACULT – Institut international de recherche sur les médias, la communication et le développement culturel  
Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable  
Forum des femmes de la Méditerranée  
Humanité Nouvelle  
North American National Broadcasters' Association  
Association des médias des îles du Pacifique  
Organisation panafricaine des femmes  
Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est  
Assemblée parlementaire de la Francophonie  
Pax Christi International  
Pax Romana - Mouvement international des étudiants catholiques et Pax Romana – Mouvement international des intellectuels catholiques  
Peace and Sport  
Reporters sans frontières  
Rotary International  
Fondation russe pour la paix  
Service civil international  
Service de la paix et de la justice en Amérique latine  
Mémorial de la Shoah  
SIL International  
Centre Simon Wiesenthal  
Société internationale pour le développement  
Society for Research into Higher Education  
Association des archives audiovisuelles de la région Asie-Pacifique du Sud-Est  
Association pour le sport pour tous international (TAFISA)  
Trace Élément-Institut pour l'UNESCO  
Traditions pour demain  
Union internationale de la presse francophone  
Union des associations internationales  
Union des universités de l'Amérique latine  
Collèges du monde uni  
Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté  
Women Sport International  
Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens  
Agence mondiale antidopage (AMA)  
Assemblée mondiale de la jeunesse  
Association mondiale des sciences de l'éducation  
Association mondiale des petites et moyennes entreprises  
Association mondiale pour l'école instrument de paix  
Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires  
Association mondiale des guides et des éclaireuses  
Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique  
Association mondiale des journaux  
Association catholique mondiale pour la communication  
Commission mondiale de biomécanique du sport  
Conférence mondiale des religions pour la paix  
Confédération syndicale mondiale de l'enseignement  
Conseil mondial des associations d'éducation comparée  
Organisation mondiale de la famille  
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique  
Fédération internationale syndicale de l'enseignement  
Fédération mondiale des sourds  
Fédération mondiale des associations de guides touristiques

Fédération syndicale mondiale  
Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies  
Organisation mondiale des bouddhistes  
Fédération mondiale pour les études sur le futur  
Association mondiale pour l'appel islamique  
Congrès juif mondial  
Union mondiale des arts martiaux (WoMAU)  
Association des populations des montagnes du monde  
Mouvement mondial des mères  
Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire  
Organisation mondiale des anciens et anciennes élèves de l'enseignement catholique  
Organisation mondiale du mouvement scout  
Conseil mondial de la paix  
Comité mondial pour la liberté de la presse  
Association mondiale de prospective sociale  
World Sport Publishers' Association  
Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants  
Fédération mondiale du taekwondo  
Confédération mondiale des activités subaquatiques  
Union mondiale des enseignants catholiques  
Union mondiale des organisations féminines catholiques  
Union mondiale des étudiants juifs  
Entraide universitaire mondiale  
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines

**5. Organisations internationales non gouvernementales n'ayant pas de relations officielles avec l'UNESCO**

Bureau africain des sciences de l'éducation  
Conseil africain pour l'enseignement de la communication  
Organisation africaine pour l'étude des programmes scolaires  
Programme africain d'études sociales et de l'environnement  
Confédération arabe des sports  
Agence pour l'éducation par le sport (APELS)  
Association pour la formation de maîtres en Afrique  
Association pour une éducation mondiale  
Association des comités nationaux olympiques  
Association des comités nationaux olympiques d'Afrique  
Australian Sport Commission  
AWISA  
Beyond Sport  
Fédération internationale catholique d'éducation physique et sportive  
Société internationale d'histoire de l'éducation physique et du sport  
Confédération Sportive Internationale Travailleuse et Amateur  
Union de la presse du Commonwealth  
Congreso Panamericano de Educación Física y Recreación  
Conseil ibéro-américain du sport  
Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique  
Conseil de l'échange international dans l'enseignement  
Diambars  
Association européenne des jeux et sports traditionnels (AEJST)  
Bureau européen de coordination des organisations internationales de jeunesse  
Réseau européen des instituts de sciences du sport et pour l'emploi  
Fédération pour le respect de l'homme et de l'humanité

Fédération des agences de presse arabes  
Fédération des enseignants arabes  
Fédération internationale de motocyclisme  
Fédération des associations d'éducation privée d'Amérique latine et des Caraïbes  
FIMS  
Association générale des fédérations internationales de sports  
GIZ: Youth Development through Football  
Association internationale d'information scolaire, universitaire et professionnelle  
Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant  
Association internationale des éducateurs pour la paix du monde  
Association internationale des écoles supérieures d'éducation physique  
Association internationale pour l'information sportive  
Association internationale d'éducateurs de jeunes inadaptés  
Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse  
Association internationale d'éducateurs de communauté  
Alliance coopérative internationale  
Fédération internationale de basket-ball  
International Federation of Bodybuilders  
Fédération internationale des communautés éducatives  
Fédération internationale de gymnastique  
International Federation of Non-Governmental Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse  
Fédération internationale des services des espaces verts et de la récréation  
Fédération internationale d'éducation physique  
Fédération internationale de chiropratique du sport  
Institut international des communications  
Institut international d'études des droits de l'homme  
Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire  
Association de Medalist internationale, Inc.  
Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement  
Organisation internationale pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale  
Organisation internationale des journalistes  
Bureau international de la paix  
Organisation internationale pour le progrès  
Association des écoles internationales  
Société internationale de planification de l'éducation  
Association internationale de la sociologie du sport  
International Sport and Culture Association (ISCA)  
Union internationale d'hygiène et de médecine scolaires et universitaires  
Fédération internationale du sport universitaire (FISU)  
International Youth Foundation (IYF)  
Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude et la conservation de l'environnement  
Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies  
Fédération internationale du Ju-Jitsu  
Conseil latino-américain d'éducation des adultes  
Institut panafricain pour le développement  
Mouvement panafricain de la jeunesse  
Philosophy Society for the Study of Sport  
Right to Play  
Réseau Sud-Nord cultures et développement  
Sportaccord  
Clearing House Sport pour Tous  
Sports sans frontières  
Union des villes africaines  
Union européenne de Football-Association

Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique  
Fédération internationale des écoles unies  
Fédération démocratique internationale des femmes  
Conseil mondial d'éducation  
Ligue mondiale pour l'éducation nouvelle  
Fédération mondiale de la jeunesse catholique  
Fédération pour l'amitié mondiale  
Association mondiale pour les loisirs et la récréation

## **6. Institutions et fondations**

Austrian institution for the construction of school and sports facilities  
Billy Jean King Women's Sports Foundation  
Fondation Carlsen-Lange  
Fondation du Commonwealth  
Fondation européenne de la culture  
Programme européen de formation à l'éducation physique inclusive  
Fondation universitaire luxembourgeoise  
Fondation Ford  
Fondation pour la formation internationale (Canada)  
Fondation de France  
Fundação Roberto Marinho  
Fondation Universidad-Empresa  
Stiftung Deutsche Sporthilfe (German aid to sport foundation)  
International Athletic Foundation  
Institut de Relations Internationales et Stratégique (IRIS)  
NUFFIC (Organisation néerlandaise pour la coopération internationale  
dans l'enseignement supérieur)  
Fondation Rockefeller  
Rothman's National Sport Foundation  
Sociedad Brasileira de Instrução  
Éducation mondiale

## **7. Autres organisations internationales**

Dentsu  
FC Barcelona  
Federation of Gay Games  
Havas Sports and Entertainment  
Union Internationale de Biathlon (IBU)  
Fédération internationale de football association (FIFA)  
Comité international olympique (CIO)  
Comité international paralympique (IPC)  
Union interparlementaire  
Groupe de travail international sur les femmes et le sport  
Malaga FC  
Groupe de réflexion Association Sport et Citoyenneté